




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-485**

**Séance publique du**

**25 novembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20191125-<br>lmc1162056-DE-1-1   |
| Date de signature : 28/11/2019   |
| Date de réception : jeudi 28 novembre<br>2019  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET** : CHEMIN DE BRUNET - SERVITUDE DE TRÉFONDS POUR CÂBLES BASSE TENSION SUR  
LES PARCELLES DH N° 203, 204, 231 ET 282

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS  
JURIDIQUES COMPLEXES ET  
CONTROLE ET SUIVI DES  
PROCEDURES CONTENTIEUSES  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 3.2**  
Alienations

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : CHEMIN DE BRUNET - SERVITUDE DE TRÉFONDS POUR CÂBLES BASSE TENSION SUR LES PARCELLES DH N° 203, 204, 231 ET 282- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Société ENEDIS a sollicité la Commune pour une servitude de passage sur le Chemin Brunet afin d'alimenter les résidences Campagne Brunet. La demande de servitude concerne l'implantation de deux câbles basse tension et la pose d'un coffret et accessoires sur les parcelles communales cadastrées DH n°203, DH n°204, DH n°231 DH n°282, sur une longueur totale de 206 mètres environ et d'une largeur de 3 mètres tout en minimisant les longueurs de traversées de chaussées. Les câbles devront être également posés sous fourreaux. Le service du Domaine dans l'avis en date du 1er août 2019 a évalué les servitudes sur les différentes parcelles à 20,00 € H.T. Compte tenu de l'intérêt général du projet, les servitudes peuvent être accordées à l'euro symbolique.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la servitude de passage des deux câbles électriques et la pose d'un coffret et accessoire sur les parcelles communales cadastrées section DH n° 203, DH n° 204, DH n° 231, DH n° 282 au profit de la Société ENEDIS, dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **DIRE** que le montant est fixé à l'euro symbolique.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir, ainsi que toutes pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

DL.2019-485 - CHEMIN DE BRUNET - SERVITUDE DE TRÉFONDS POUR CÂBLES BASSE TENSION SUR LES PARCELLES DH N° 203, 204, 231 ET 282-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents                | : 40 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 50 |
| Pour                    | : 50 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger

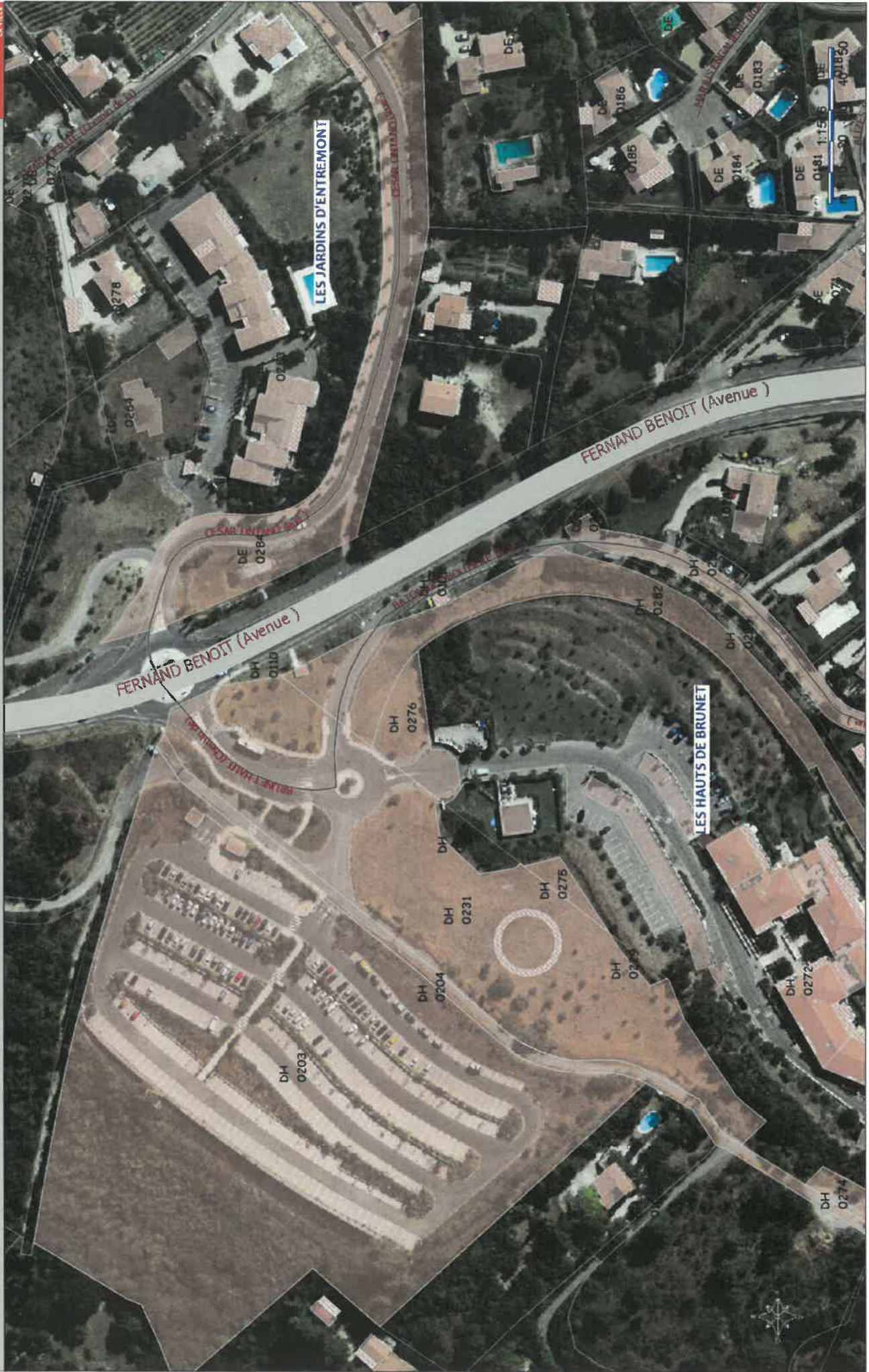


---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

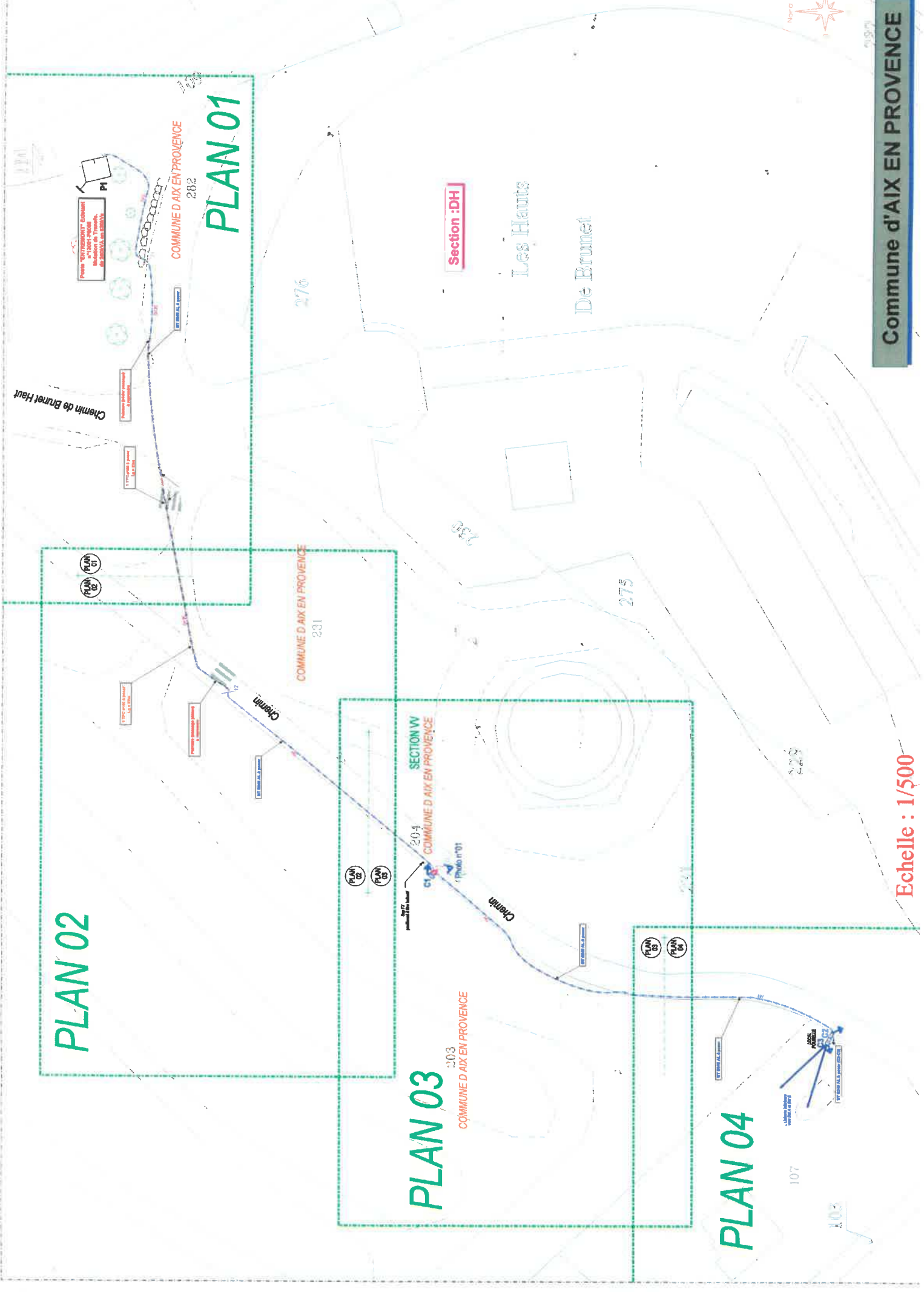


# PLAN CADASTRAL DH n°203, 204, 231, 282





Echelle : 1/500



PLAN 01

COMMUNE D AIX EN PROVENCE  
282

Section :DH

Les Hauts

Die Brunet

276

COMMUNE D AIX EN PROVENCE  
231

275

PLAN 02

PLAN 03

COMMUNE D AIX EN PROVENCE  
203

SECTION VV  
COMMUNE D AIX EN PROVENCE  
204

PLAN 04

107

103

Chemin de Brunet Haut

Chemin

Chemin



Plan n°1004 pour  
modification de l'usage  
de destination de l'édifice

Plan n°1004 pour  
modification de l'usage  
de destination de l'édifice

PLAN 01  
PLAN 02

PLAN 03  
PLAN 04

PLAN 03  
PLAN 04



Plan n°1004 pour  
modification de l'usage  
de destination de l'édifice





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU  
 DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
 Pôle Expertise et Service aux Publics  
 Division des Missions Domaniales  
 Pôle Evaluations Domaniales  
 16, rue Borde  
 13357 MARSEILLE CEDEX 20  
 Téléphone : 04 91 17 91 17  
 DRFIP13.POLE-EVALUATION@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Le directeur régional des Finances publiques  
 de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 et du département des Bouches-du-Rhône

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE  
 Téléphone : 04 91 09 60 89  
 Courriel : christian.gregoire@dgfip.finances.gouv.fr  
 Réf. : 2019-001V0897

à

Hôtel de Ville  
 Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine  
 CS 30715  
 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : SERVITUDE DE TRÉFONDS POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES ENEDIS**

**ADRESSE DU BIEN : CHEMIN BRUNET à AIX EN PROVENCE**

**VALEUR VÉNALE : 20 € H.T.**

|  |                           |
|--|---------------------------|
| <b>1 – SERVICE CONSULTANT :</b>                      | Commune d'Aix en Provence |
| <b>AFFAIRE SUIVIE PAR :</b>                          | Muriel MAS<br>n°253452    |
| <b>2 – Date de consultation :</b>                    | 09/04/2019                |
| <b>Date de réception :</b>                           | 11/04/2019                |
| <b>Date de visite :</b>                              |                           |
| <b>Date de constitution du dossier « en état » :</b> | 12/04/2019                |

**3 – OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE**

Evaluation de l'indemnité de servitude de passage de deux câbles basse tension souterrains ENEDIS, permettant l'alimentation électrique des résidences « Campagne Brunet »

**4 - DESCRIPTION DU BIEN :****Référence cadastrale :**

parcelles DH n°203, 204, 231, 282 sises chemin Brunet à Aix en Provence

**Descriptif du bien :**

Les canalisations enterrées seront d'une longueur de 206 m et d'une largeur de 3 m et passeront en bordure du chemin Brunet.

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
- situation d'occupation : bien présumé libre de toute location ou occupation

**6 - URBANISME ET RESEAUX**

ZONE AU PLU : UM-UD ET N

**7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale du terrain est déterminée par comparaison .

L'indemnité de servitude de tréfonds pour les canalisations peut être évaluée à 20 € (*vingt euros hors taxes*)

**8 - DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois

**9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Régional des Finances Publiques

de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département

des Bouches-du-Rhône, et par délégation ,

LE 01 AOÛT 2019

L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

  
CHRISTIAN GREGOIRE